

# VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIASON  
POUR LA DÉFENSE DU  
DROIT D'ASILE

■  
**Genève:**  
baisse de  
l'assistance  
Une grave  
erreur  
politique

**Action  
humanitaire  
2000**  
Une générosité  
limitée

**Rapatrés  
bosniaques**  
Un avenir  
sans  
perspectives



Réfugiés algériens  
Photo: Simone Oppiger

N° 77 - avril 2000



## Adresses

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

### Coordination-Asile Suisse

Case postale 5215  
3001 Berne  
Tél. 031-312 40 38

### BERNE

**ELISA Jura bernois-Bienne**  
c/o Café-FaRoom Samawai  
1 rue des Armes  
2502 Bienne  
Tél. 032/323 88 81

### Office de consultation

sur l'asile  
41 rue de Moral  
2501 Bienne  
Tél. 032-323 20 12

*Permanence: Mercredi 10h-12h.*

### FRIBOURG

**Permanence juridique pour**  
**requérants d'asile**

2 rue du Bolzet  
1705 Fribourg  
Tél. 026-425 81 13

*Permanence: Mercredi 14h-17h,  
2 rue du Bolzet à Fribourg  
Lundi 14h-16h, rue de Dardens à Bulle*

### GENÈVE

#### Responsable:

Isabelle Furter

#### Pour s'abonner:

Vivier Fl. 20 - au  
CCP 12-9584-1 ou  
Banque Coop GENEVE  
401612-2900961-678440  
5 numéros par an

### Coordination genevoise de défense du droit d'asile

Case postale 110  
1211 Genève 7

### Centre social protestant

14, rue du Village-Suisse  
Case postale 177  
1211 Genève 8  
Tél. 022-807 07 00

### Réseau ELISA

Case postale 110  
1211 Genève 7  
Tél. 022-733 37 57

### TESSIN

**Aiuto ai rifugiati**  
cassella postale 101  
6833 Yverdon

### Ufficio svizzero

**accoglienza profughi**  
19 via del Sole  
6963 Pregassona  
Tél. 091-971 27 02

### NEUCHÂTEL

#### Centre social protestant

11, rue des Parcs  
2000 Neuchâtel  
Tél. 032-725 11 55

#### Coordination asile/NE

Case postale 456  
2000 Neuchâtel

#### Groupe accueil réfugiés

Case postale 537  
2300 La Chaux de Fonds  
*Permanence: Mardi 19h-20h,  
au Centre de rencontre  
12 rue de la Serre*

### VALAIS

#### Centre Suisses-Immigrés

Case postale 2093  
1 rue de Gravelone  
1952 Sion  
Tél. 027-323 12 16

#### Comité valaisan pour la défense du droit d'asile

Case postale 281  
1951 Sion

### VAUD

#### SOS-Asile/VD

Case postale 3928  
1002 Lausanne

#### Service d'aide juridique

**aux exilés (SAJB)**  
4 rue Bnning  
1002 Lausanne  
Tél. 021-351 25 51  
*Permanence: Lundi 18h-21h,  
Mercredi 18h-21h.*

## A contre-courant

### Editorial

**N**e nous y trompons pas, le vote des citoyens d'Emmen contre la naturalisation est hélas plus représentatif de l'opinion publique moyenne que les résolutions courageuses des villes de Genève et Lausanne. Nous voterons cet automne sur la limitation à 18% de la population étrangère, et ce vote s'annonce difficile. Incapable de comprendre qu'on ne combat pas la xénophobie en venant à sa rencontre, les autorités fédérales, dans le cadre de l'asile, multiplient ces temps-ci les signaux aberrants.

- Programme massif de renvois forcés pour tous les Kosovars qui n'ont pas séjourné au moins sept ans en Suisse, comme s'il fallait bien souligner que ces étrangers sont des indésirables;
- Projets de camp d'internement pour tous les déboutés, histoire de bien convaincre la population que ceux qui tentent de rester chez nous sont potentiellement dangereux;
- Extension de l'interdiction de travailler, et création d'une assistance au mérite dans une optique disciplinaire pénalisant les requérants ne présentant pas de papiers d'identité, afin de les stigmatiser un peu plus en les poussant dans la marginalité.

Bref: les idées xénophobes progressent à grand pas et les autorités ne cessent de leur donner la caution de l'officialité. C'est aujourd'hui la Conseillère d'Etat UDC zurichoise Rita Fulher qui donne le «la» pour la définition de notre politique d'asile, en duo avec Jean-Daniel Gerber, chef de l'Office fédéral des réfugiés (ODR). Ses propositions d'assistance disciplinaire paraissent presque modérées en regard de l'idée des camps d'internement. Ce n'est pourtant là que le nouvel avatar de la vieille tactique qui consiste à utiliser une proposition extrême pour faire passer pour un bon compromis une option à peine moins rigoureuse. L'a-t-on déjà oublié ? c'est Rita Fulher elle-même qui avait lancé l'idée des camps d'internement en octobre 1997...

Quinze ans de bourrage de crâne et d'amalgames sur le thème des «faux réfugiés», des «requérants délinquants» et des «abus» ont ancré des idées toutes faites qui ne changeront que si nous redonnons aux requérants d'asile la possibilité de vivre normalement et d'assumer par eux-mêmes leurs besoins vitaux en travaillant. Car c'est en leur imposant d'être des assistés qu'on en a fait des boucs émissaires. La pétition nationale qui figure au centre de ce numéro est l'occasion rêvée de faire un travail de sensibilisation à contre-courant des tendances populistes à la mode.

Vivre Ensemble

### A nos abonnés

Un bulletin vert accompagne ce numéro du printemps pour tous ceux dont l'abonnement commence à cette période. Merci à ceux qui s'en servent sans attendre notre appel, ils nous évitent des frais supplémentaires.

BAISSE DES PRESTATIONS AUX REQUÉRANTS

## Une grave erreur politique

Un large débat s'est développé à Genève depuis le début de l'année face à la volonté affichée par le Conseil d'Etat de faire de nouvelles économies sur le budget de l'asile, en réduisant notamment brutalement les montants d'assistance alloués aux requérants vivant à Genève depuis plus d'un an. Le 17 mars 2000, le Grand Conseil genevois a voté à une large majorité une motion s'opposant à cette baisse, même si le can- ton devait, pour cela, compenser la réduction des forfaits fédéraux. Nous publions ici l'exposé des motifs de cette motion, qui place bien ce type de discussion dans son contexte, et qui pourrait inspirer utilement d'autres décideurs. (rééd.).

La diminution des montants alloués à l'assistance et à l'hébergement des requérant-e-s ainsi qu'à leur encadrement, décidée simultanément par la Confédération et par Genève, provoque une réduction totale des prestations de l'ordre de 19,6 millions de francs. Cette somme représente, pour le canton, une baisse de 26% sur le montant global attribué à l'asile, quel que soit le nombre de demandeurs.

La décision de réduire une nouvelle fois les montants d'assistance aux requérants d'asile est non seulement inhumaine et révoltante, mais elle représente aussi une grave erreur politique.

### Une vie au rabais

En effet, les réfugiés demandeurs d'asile, qui ont dû quitter leur pays pour des raisons le plus souvent liées à la guerre ou à des persécutions, ont non seulement l'interdiction de travailler pendant

la première année, mais de plus doivent vivre avec moins de la moitié du minimum vital reconnu aux résidents (suisse ou au bénéfice d'un permis B ou C). Ce n'est sûrement pas nécessaire d'expliquer comment ils peuvent s'en sortir pour s'habiller, se nourrir, payer les frais d'électricité et de téléphone avec Fr. 451.- par mois, même s'ils sont logés... Il ne leur reste plus que le choix entre se dégrader psychiquement et physiquement dans la solitude, traîner dans les rues et mendier, se livrer à des trafics louches, ou encore se trouver du travail au noir.

Dans tous les cas de figure, notre démocratie est perdante, que ce soit en terme de sécurité publique ou en terme d'économie.

### Du pain béni pour l'UDC

Mais la plus grave erreur politique réside ailleurs. Depuis des années déjà, les populistes de l'Union démocratique du centre (UDC) gagnent du terrain avec des idées simplistes et mensongères qui dénoncent la classe politique comme pourrie et qui prônent l'enfermement culturel, basé sur un passé mythique, sur le chacun pour soi et en famille, sur l'armée comme rempart contre les dérives des autorités politiques, et surtout sur la désignation d'un bouc émissaire: l'étranger, mais parmi l'étranger, le plus dangereux, assimilé au délinquant réel, supposé ou en puissance, c'est le réfugié. L'UDC n'a cessé d'avancer des

exigences de plus en plus éloignées des droits de la personne, des conventions internationales et, c'est plus grave, de nos lois. A chaque fois, la classe politique dans son ensemble, droite comprise, s'est rebiffée en dénouçant ces exigences comme inacceptables parce que contraires à la dignité humaine, aux conventions signées par la Suisse et surtout contraires à la tradition humanitaire suisse. Et chaque fois, une année plus tard, les responsables politiques des partis bourgeois ont, sans état d'âme, repris ces initiatives à leur compte.

### Des droits sans cesse réduits

La liste est longue de ces gages ignobles donnés à l'extrême droite: que ce soit les renvois musclés avec morts à l'appui, l'accord de renvoi passé avec le

dictateur Milosevic, à la police duquel on a remis des centaines de Kosovars à la veille du nettoyage ethnique qui s'annonçait, les mesures de contraintes qui enferment dans nos cantons des personnes non délinquantes, non coupables et non condamnées, y compris des adolescents, simplement parce que l'on veut s'assurer de pouvoir les mettre à la porte, même si c'est dans un an et très aléatoire.

Développement d'un droit d'exception, de zones de non droits pour la partie la plus fragile de notre population. Suppression des fêtes judiciaires, droit pourant garanti à toute procédure administrative, pour ce qui touche au droit d'asile, limitation du droit au travail, diminution des prestations correspondant à la moitié du minimum vital reconnu à tous. Interdiction de conduire à

### Barèmes d'assistance genevois

	Ancien barème 1999 (requérants d'asile après 1 an de séjour)	Nouveau barème 2000 (requérants d'asile après 1 an de séjour)	Barème d'assistance pour Suisse + permis B et C (compléments transports et tél. non compris)
Adulte seul	Fr. 645.-	Fr. 451.-	Fr. 1'091.-
Couple sans enfants	Fr. 1'005.-	Fr. 817.-	Fr. 1'593.-
Couple + 2 adolescents	Fr. 1'472.-	Fr. 1'271.-	Fr. 2'377.-

Ces chiffres n'incluent pas la prise en charge des frais de logement et de santé. Les requérants d'asile reçoivent en outre un abonnement aux transports publics genevois.

Notes: les montants attribués dans les cantons romands aux requérants d'asile, se trouvent dans une fourchette allant de Fr. 420.- à Fribourg à Fr. 523,30 en Valais.

Nidwald, de bénéficier d'une greffe de rein ailleurs, etc.

### Tirer les leçons du passé

Ces concessions, les partis bourgeois, téjanisés par l'avancée de l'UDC, les ont parfois même fait entériner par le peuple, notamment lors du vote récent sur un nouveau durcissement de la politique d'asile. Quitte à se réveiller maintenant pour dire que l'on n'avait pas voulu ça. Tout le monde rivalise de mea culpa sur le passé, l'Etat, puis l'Eglise, pour n'avoir pas protesté contre des mesures similaires appliquées au cours de la dernière guerre, sans jamais faire le lien avec ce qui se passe aujourd'hui.

de dangers pour notre pureté culturelle, de profiteurs et de délinquants potentiels.

Pourrant, nous savons bien que l'on ne lutte pas contre l'antisémitisme par des mesures antisémites. Le rapport Berger nous le rappelle à chaque page. On ne lutte pas non plus contre l'UDC, en appliquant sa politique. Ce type de politique ne fait, au contraire, que légitimer ses pratiques nauséabondes.

### Une banalisation du mal

La banalisation du mal est déjà bien avancée. La population a fini par trouver supportable de marcher sur des abris de Protection civile (PC) dans lesquels des familles entières, qui sortaient de l'enfer du nettoyage ethnique, ont dû vivre pendant des mois. Cela n'a même pas révolté outre mesure les services sociaux ou médicaux.

Il va devenir difficile d'expliquer à la population, à nos enfants, en quoi le rapport Berger devrait nous poser question. Il va devenir difficile demain de dire aux travailleurs sociaux qu'ils ne devraient pas trouver normal qu'un chômeur doive se contenter d'une aumône de Fr. 500.- par mois, après leur avoir appris qu'il était normal de faire vivre un requérant avec une telle somme.



Mesdames et Messieurs les députés, par le renvoi de cette motion au Conseil d'Etat, notre parlement jouera pleinement son rôle, celui de relayer l'opinion de la population de ce canton qui se révolte contre le retour à de telles pratiques, qui en d'autres temps ont fait le lit du fascisme.

Si tous les Grands Conseils et Conseils Municipaux de ce pays se prononçaient à leur tour, l'autre Suisse, pas celle des Blocher, pas celle des politiciens bourgeois qui tremblent pour leur siège, mais

celle de ceux qui ont honte de ce qui s'est déjà passé et de ce qui se passe encore, cette autre Suisse pourrait permettre d'imaginer autre chose que la négation de tout droit aux pauvres, que leur refoulement vers le danger ou la misère.

J. de Haller, L. Gilly, D. Hiler, F. Bugnon, A. Velasco, B. Clerc, F. Schenk-Gottret, G. Godinat, J.-P. Restellini, M. Sormani, S. Wenger, J.-E. Richard, A. Charbonnier, L. Bolay, E. Deuber Ziegler, L. Fehlmann Rielle, A. Hodgers, D. Hausser  
Députés au Grand Conseil genevois

### Accueil

CENTRES D'ACCUEIL EN VALAIS ROMAND

## Du convenable à l'ignoble

Au moment où les autorités fédérales envisagent une dégradation des conditions de vie des requérants d'asile, voici un panorama de la situation dans le canton du Valais effectué cet hiver. C'est bien des améliorations qui devraient être entreprises, et non la mise en place de dispositions plus restrictives. (réd.)

Les familles de requérants d'asile sont d'abord placées dans des hébergements collectifs, pour une durée indéterminée. J'en connais qui ont séjourné dans trois centres différents avant de revenir à la case départ. Les familles qui débarquent à Sion sont conduites à la Cantine Heller au Botza dans la commune de Véroz, dans une zone industrielle et de décharges. Triste décor pour des gens qui ont encore des

images de destruction dans le regard. L'isolement les serre à la gorge. Se rendre à Véroz ou à Ardon relève de l'exploit. Il y en a qui prennent un raccourci et traversent le chemin de fer. Aucun bus. Une route très fréquentée, sans trottoir. Un jour, il y aura un accident.

### De transfert en transfert

Du Botza, le transfert a lieu généralement à Ardon ou à St.-Gingolph. Le Centre d'Ardon, considéré comme centre de 2<sup>ème</sup> accueil, est proche du village et dispose d'un espace où les enfants peuvent jouer en sécurité. A l'entrée de St.-Gingolph, une ancienne école internationale sert de Foyer, avec terrasse et magnifique vue sur le lac.

«Nous n'avons rien à faire»

*Il a fallu un véritable combat intérieur avant que je me décide à décrire la situation et la vérité concernant notre vie de requérants d'asile. Il est difficile d'imaginer que nous ne recevions même pas de quoi satisfaire les besoins humains de base. Ce n'est pas que nous exigeons un privilège particulier ou une faveur ! C'est la poids des formalités, la mentalité et les préjugés face aux requérants d'asile que nous ne comprenons pas. C'est aussi le barèlement et l'humiliation que nous ne pouvons pas accepter. C'est même trop dur et honteux de le reconnaître. Tout ce que nous demandons est un traitement équitable pour nos points de vue culturels et notre personnalité.*

*Actuellement, on entend dire que les autorités entendent une diminution de notre «salaires». Moi, comme requérant d'asile, je ne peux imaginer ce qu'elles attendent de nous. Peut-être qu'on applaudit ! Mais le pire, c'est que, pendant une année, nous ne sommes même pas autorisés à faire les sales travaux qui nous sont réservés. Si seulement nous avions cette chance, cela permettrait peut-être de s'en sortir.*

*La plupart d'entre nous sommes désespérés. Non seulement ne pouvons-nous pas faire de petits boulots, mais nous ne pouvons pas étudier. Nous sommes dans une position où il devient difficile de faire la différence entre hier et aujourd'hui; étant donné que nous n'avons rien à faire, nous passons nos journées à dormir. C'est totalement ridicule, absurde d'en être là à notre âge. Selon ce que je comprends, c'est pour toutes ces raisons que de plus en plus de requérants d'asile sont attirés par différentes «mauvaises activités». Il devrait y avoir des personnes responsables qui interviennent rigoureusement avant que la situation ne soit complètement hors de contrôle, avant qu'il ne soit trop tard pour faire quoi que ce soit.*

M. A. jeune requérant d'asile africain, résidant à Genève

Contrairement à ce qui se passe au Botza, à Ardon ou à St.-Gingolph, existe au Foyer Beausite à Sierre la possibilité de faire sa cuisine, mais dans une pièce

malade ou des frères et sœurs qui grandissent, gênés par la promiscuité. Manque de place et silence pour les écoliers confrontés à leurs tâches sco-

commune, au sous-sol. Femmes enceintes, mères de famille, doivent descendre nombre de fois les étages et remonter, chargées. La plupart des hommes (malgré mes encouragements !) n'aident pas leur épouse au ménage.

A cinq minutes de la gare, le Foyer Bernadette-Carmen, à Martigny, secteur familles, est composé de studios et d'appartements indépendants. C'est l'idéal. Les requérants bénéficient d'un modeste logement avec tous les avantages que l'on devine.

**Conditions difficiles**

Concernant l'état des locaux, toute la gamme est imaginable: de l'agréable au sordide, du convenable à l'ignoble. Murs froids, humides, radiateurs défectueux, sanitaires communs insuffisants et délabrés. Il faut du courage pour prendre une douche ! Pièces où dorment parents et enfants, sans intimité conjugale, avec un bébé

laires, souvent assis par terre, le dos courbé sur leur livre ou leur cahier. Et pourtant, parmi eux, des élèves doués, lorsqu'ils sont intégrés aux autres élèves. Miracle de leur envie d'apprendre, de leur désir d'être «comme les autres».

**Une inaction pesante**

Dépendre d'un cuisiner (Botza, Ardon, St.-Gingolph) crée des multitudes de problèmes. Personnes dépressives d'être désoeurées. Repas identiques pour tous, distribués à heures fixes, au guichet où la file s'allonge. Malgré beaucoup de bonne volonté, impossible de tenir compte des âges, des habitudes, des goûts, des fêtes culturelles et religieuses. Triste réfectoire qu'on se dépêche de quitter, une fois la nourriture avalée. Grande est la tentation d'installer des plaques électriques dans les chambres, malgré les défenses répétées, les interdictions affichées, les amendes infligées.

Faire sa cuisine suppose sortir, procéder aux achats, prendre des initiatives, se familiariser avec une autre langue, une autre civilisation, risquer de nouvelles relations, pouvoir inviter chez soi. C'est organiser et consolider la vie familiale. On ne soulignera jamais assez la valeur préventive et thérapeutique du repas, la dimension psychosociale de son rituel.

**Des améliorations sont possibles**

Je plaide pour une transformation des centres collectifs de transit et d'accueil, de manière à y abriter plusieurs appartements indépendants. Qu'ils soient simples, modestes, fonctionnels, mais

respectueux des valeurs humaines et familiales. C'est une question de défiance pour les personnes accueillies et pour celles qui sont à leur service, la plupart bienveillantes, prêtes à écouter, reconforter, aider, accompagner. De plus, les Foyers devraient contenir des effectifs à échelle humaine et mieux se répartir géographiquement, de manière à être bien acceptés par les communes et les écoles. Les unités décentralisées de Crans et Montana sont une expérience positive.

**Mais la patience est requise...**

Le 25 février 2000, grâce à l'amabilité de Mme Marie-Paule Zufferey, présidente du Grand Conseil, qui m'a obtenu un rendez-vous, j'ai pu présenter cette analyse à Monsieur Thomas Burgenner, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie. Il était accompagné de M. Emille Blanc, chef adjoint de l'action sociale, à qui j'avais transmis préalablement par écrit mes demandes. L'un et l'autre sont conscients des problèmes signalés et ont déjà prévu des plans de restructuration. Seulement, il faut du temps, des moyens, de la patience.

Je suis reconnaissante aux autorités de mon canton et aux personnes oeuvrant dans les Foyers pour les améliorations déjà consenties en faveur des candidats à l'asile. Il vaut la peine de poursuivre cet effort, d'autant plus que le nombre de requérants diminue, ce qui entraîne un temps de séjour plus long dans les hébergements collectifs.

Sr Marie-Rose Genoud  
Caritas Valais

## Les limites de l'humanité

Tout la presse a titré, au début du mois de mars, sur les «13 000 permis» accordés par le Conseil fédéral aux requérants d'asile arrivés en Suisse avant 1993. Mais la réalité est assez différente.

**P**our quelque 6'000 Tamouls arrivés entre 1990 et 1992, l'admission provisoire devrait être accordée sans problème par l'Office fédéral des réfugiés (ODR) et par la Commission suisse de recours en matière d'asile (GRA). Leur demande d'asile avait été délibérément laissée en suspens en vue d'une régularisation collective ultérieure. L'accord de reprise passé avec le Sri Lanka, limité à quelques centaines de cas par ans, ne pouvait en effet s'appliquer qu'aux nouveaux arrivés.

### Statut précaire

Pour les autres, par contre, les «permis» sont encore loin d'être acquis. Tout d'abord, il faut souligner que l'admission provisoire (livret F) n'est pas un véritable permis de séjour. Avec ce papier, les requérants ne peuvent toujours pas passer la frontière, et il leur est difficile de trouver un travail avec un statut qualifié de «provisoire» aussi précaire. C'est seulement après quelques années de plus, qu'ils pourront obtenir un véritable permis B humanitaire. Mais pour cela, bien des cantons exigent que l'intéressé travaille pour ne pas engendrer de charges d'assistance. C'est ce qu'on appelle un cercle vicieux.

Ensuite, pour tous ceux dont la procédure est close, l'admission provisoire

doit être demandée par l'autorité cantonale d'ici au 31 décembre 2000. Les cantons décident librement de la façon d'effectuer cette sélection. Pour le canton de Vaud, il est question de boucler ces listes au mois de juin déjà. Les critères déterminants pour obtenir ce statut sont: ne pas avoir de problèmes pénaux, ne jamais avoir été clandestin, ne pas avoir manqué de collaboration, ne pas être asocial, et montrer de la volonté à s'intégrer.

### Des critères subjectifs

Des questions se posent déjà sur l'interprétation donnée par les cantons aux différents critères. Par exemple, que signifie «être asocial»? Est-ce de ne pas vouloir balayer dans le centre d'accueil? de ne pas dire bonjour à son voisin? Il est évident que les normes diffèrent suivant la politique appliquée dans les différents cantons suisses, et que les requérants attribués dans les cantons les moins ouverts seront pénalisés.

### Sept ans, c'est long

De plus, il faut tout de même souligner que le critère d'ancienneté retenu pour cette action (plus de sept ans de séjour en Suisse, huit ans d'ici la fin de l'année, au moment où les listes seront présentées à Berne) est extraordinairement long. Jusqu'ici, la loi sur l'asile fixait la barre à quatre ans, comme critère de base pour un «cas de rigueur», et certains requérants ont obtenu un

permis B humanitaire après deux ou trois ans de procédure dans les années 86/87. Les critères de l'humanité, on le voit, se réduisent sur un mode quasi exponentiel.

### Et les autres?

Parmi les Kosovars, 4'147 sont arrivés avant 1993. Restent tous les autres. A partir de la date fatidique du 31 mai les renvois devraient

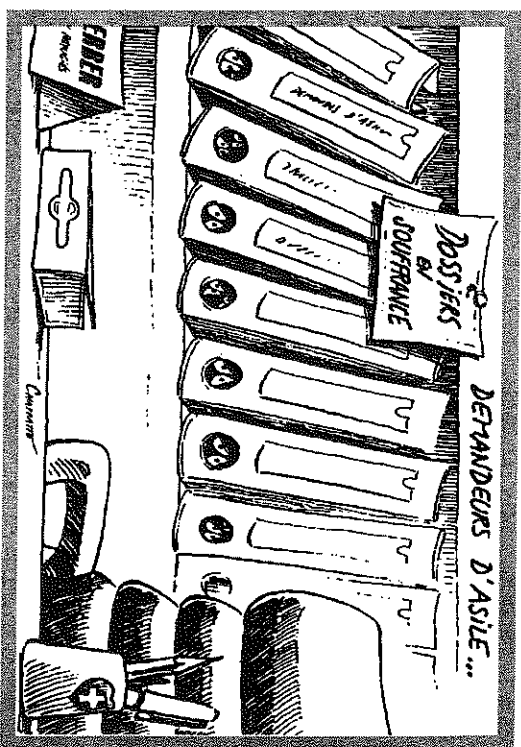
devenir systématiques, de gré ou de force. Certains sont prêts à renoncer, car ils ont des projets. Mais d'autres sont en Suisse depuis un certain nombre d'années et ont refait leur vie ici. Ils se sont intégrés. Ils travaillent et leurs employeurs ont parfois entamé des démarches pour qu'ils puissent

restier, même s'ils ne peuvent faire état «que» de cinq ou six ans de séjour. Dans certain cas, leurs enfants vont à l'école et ils parlent parfaitement le français, ils ont grandi ici et ils ne parviennent pas à envisager leur vie ailleurs.

### SOS Asile Vaud se mobilise

Afin de réagir à ces renvois qui ne tiennent pas compte de la dignité humaine, SOS Asile Vaud a mis sur pied un mouvement pour les Kosovars habitant le

canton de Vaud, arrivés en Suisse depuis plus de quatre ans. Une soirée d'information a eu lieu le 13 mars qui a réuni plus d'une centaine de personnes. Quelques Suisses étaient présents afin de soutenir le mouvement. Une pétition a été distribuée ce soir-là et circule depuis. Le délai de récolte des signatures est prévu pour le 17 juin, journée des réfugiés.



Il est difficile de savoir combien de personnes sont concernées par ce mouvement, car nous n'avons pas obtenu de statistiques de la part du canton. Vers la fin avril, nous nous réunirons à nouveau afin de faire le point et déterminer de quelle manière nous allons continuer.

Sandra Antrilli

Les pétitions peuvent être demandées à SOS Asile Vaud - case postale 3928 - 1002 Lausanne - tél 021/351 25 51 - fax 021/351 25 52

JURA BERNOIS

## Les vertus du football

L'intégration est un mot à la mode. Si chacun la définit à sa manière, de nombreux Suisses se limitent à dire Yaka («*il n'y a qu'à*» ou bien alors «*il n'a qu'à*» ou «*les étrangers n'ont qu'à*...») et le tour est joué. A Péry, dans le Jura bernois, un club sportif a préféré ne pas aborder la question de l'intégration, mais en cherchant une solution à un problème bien concret, il a contribué fortement à intégrer des migrants albanophones qui avaient eu très peu d'opportunités de rencontrer des Suisses auparavant. Mais voici l'histoire:

Le club de football de FC-Reuchenette, dans le Jura bernois, était en mal de joueurs, car après avoir été relégué en 5<sup>ème</sup> ligue, il ne pouvait plus motiver ses joueurs qui préférèrent démissionner. Il restait donc une semaine pour reformer une équipe. Ayant eu vent qu'il existait un bon entraîneur

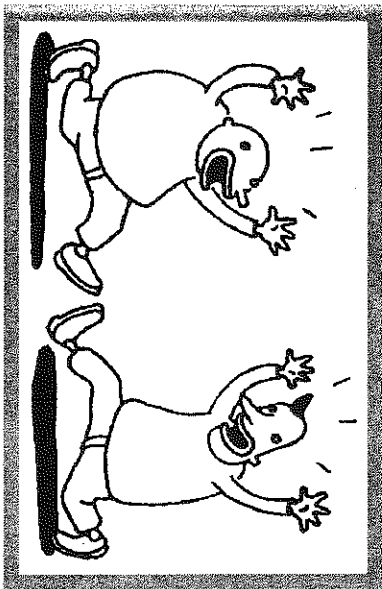
une ni deux, comme il connaissait des concitoyens doués, mais qui jouaient au bord du lac par ennui, il leur proposa de jouer pour l'équipe. Aussitôt dit, aussitôt fait. Pour le club de football, ce n'était pas l'origine, ni le permis de séjour des joueurs, mais leurs qualités sportives et personnelles qui comptaient avant tout. Ainsi s'est formée une équipe d'albanophones qui ne jouent pas sous les couleurs de Pristina ou autres, mais sous celles du club de Péry.

### Des villageois sceptiques

Au début, les villageois ne voyaient pas ces joueurs avec enthousiasme, ils bouddaient le stade et disaient au vice-président du club, «*tes joueurs ont gagné*». Suite aux bons résultats de ces joueurs-là, les villageois ont commencé à assister aux matchs et furent convaincus des bonnes capacités des migrants de défendre les couleurs villageoises. Le club passa alors de 5<sup>ème</sup> en 4<sup>ème</sup> ligue, où ils sont momentanément en tête du palmarès. Rien d'étonnant alors d'entendre parler de «*nos*» étrangers.

### Envoyés les préjugés

L'avenir nous racontera l'évolution de ce club au niveau sportif. Au niveau humain, on peut dire que c'est une réussite. Car des personnes au contexte très divers ont réussi à se rencontrer et à former une équipe dans



un but très précis, le sport. Dans une telle situation, les origines perdent totalement leur importance. De plus, en côtoyant régulièrement des albanophones dont la mauvaise réputation n'est plus à faire, les Suisses ont rencontré des êtres humains avec leurs qualités et leurs défauts, et ont découvert que les préjugés ne correspondent pas à la réalité. Au niveau médiatique, cette histoire est également couronnée de succès. Tout a commencé lorsqu'un réfugié de Péry me parla de cette histoire. Je décidai d'en faire notre prochaine émission de radio mensuelle. Sur ce, il invita le vice-

président du club avec un joueur. L'émission était extrêmement émouvante et on avait, en l'écoutant, l'impression que chaque intervenant disait pour la première fois à l'autre combien il était touché par ce qui se passait. J'en ai conclu qu'il fallait diffuser cette histoire. J'ai envoyé une copie de la cassette aux journaux locaux qui en ont parlé et selon les dernières nouvelles, la Télévision suisse romande (TSR) en a même fait un sujet d'émission. Comme quoi les bonnes nouvelles peuvent aussi trouver un écho dans les médias.

Francine Evéquoz

### Procédure

AU QUOTIDIEN DANS UN SERVICE DE CONSULTATION

## Franz Kafka, ressortissant tchèque...

Les débats sur l'asile ont beau occuper le devant de la scène depuis plus de quinze ans, on ne mesurera jamais la somme d'aberrations, de mesures contradictoires, de décisions absurdes et de destins brisés qu'engendre notre politique. Tous ceux qui travaillent dans un service de consultation sont ainsi confrontés à une kyrielle de cas insensés. Quelques exemples relevés par le secteur réfugiés du Centre social protestant de Genève.

**10 février:** C'est un Albanais de Serbie qui est venu me voir avec la décision qu'il vient de recevoir. Un renvoi préventif sur l'Autriche, où il s'est arrêté quelques temps avant de venir en Suisse. Une décision irréversible. Long

silence. «*J'ai donné mon passeport avec tous les tampons, j'ai dit la vérité. C'est pour cela qu'on me renvoie ?*». Oui, c'est pour cela. En matière d'asile, l'honnêteté ne paie pas.

**11 février:** Voilà un Tunisien engagé dans un mouvement islamiste persécuté par le pouvoir. Il s'est marié à une Marocaine, mais un accord d'extradition entre pays du Maghreb l'empêche d'y rester. Problème: l'Office fédéral des réfugiés (ODR) lui écrit que notre ambassade à Rabat ne trouve pas trace d'un tel accord. Ce risque d'extradition est pourtant couramment mentionné

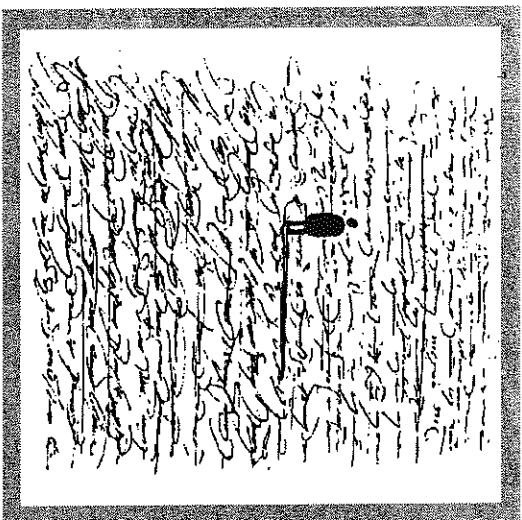
dans divers rapports d'Amnesty International. Trois jours plus tard, nous mettons la main sur le texte de la convention signée entre les pays arabes le 22 avril 1998. Curieux cet office des réfugiés et cette ambassade dont la documentation est aussi déficiente.

**14 février:** Cette femme rom de Serbie a demandé l'asile. Ses deux soeurs, suisses par mariage vivent à Genève. Craignant la confrontation entre les ethnies yougoslaves, elle aurait voulu vivre chez l'une d'elles pendant les formalités d'enregistrement. Réponse négative du centre d'enregistrement (CERA) de Genève. Avec en prime un transfert au CERA de Bâle. D'où il ne lui reste plus qu'à téléphoner en pleurant à ses soeurs. Elle a peur pour son fils, car il y a beaucoup de Kosovars. En bruit de fond, les aboiements incessants des chiens policiers, omniprésents à Bâle. Bienvenue en Suisse.

**16 février:** C'est une collègue qui vient d'apprendre qu'un réfugié kurde qu'elle suivait a enfin reçu l'asile. Son frère était lui-même condamné à mort en Turquie et le cas était plutôt simple à trancher. Mais voilà. Il a tout de même fallu plus de dix ans (dont huit ans et demi au stade du recours) pour arriver à cette décision. «*L'attente l'a complètement miné. Quand je l'ai vu la dernière fois, il était profondément déprimé. J'es-père qu'il s'en sortira.*». Oui, espérons.

**17 février:** Voilà un Togolais qui s'annonce au CERA. Une première demande rejetée, un séjour clandestin en France et en Allemagne, d'où il sera refoulé en

Suisse. Un cas désespéré. Avec toutefois ce «détail»: son frère aussi avait vu sa demande rejetée. «*Récalculant*», il a été renvoyé en mai 1999, via Abidjan, où les hommes de l'ambassade suisse ont organisé la dernière étape. Refoulé au Togo, il a été tué en août. Question: y a-t-il des preuves? Non, il n'y en a pas...



**22 février:** Le bureau genevois d'aide au départ a tout organisé. Les billets d'avion sont réservés. Madame et les deux enfants partiront pour Mitrovica dans une semaine, rejoindre le chef de famille, renvoyé prioritairement à cause de ses antécédents pénaux. La maison de famille est en zone serbe, et celui-ci n'a pas pu la récupérer? Mitrovica est au bord de l'explosion? Apparemment, cela ne change rien à ces préparatifs. Il faudra donc en passer par une demande de réexamen.

Yves Brutsch

L'interdiction de travailler pour les requérant-e-s d'asile est un non sens  
Laissons les s'assumer plutôt que d'en faire des assiste-e-s

1. Par une ordonnance entrée en vigueur le 1er octobre 1999, le Conseil fédéral a interdit aux requérants d'asile et aux personnes admises provisoirement entrés en Suisse après le 1er septembre 1999 d'exercer une activité lucrative jusqu'au 31 août 2000. Cette décision a notamment pour but de réduire «l'attractivité de la Suisse» et d'empêcher l'intégration. Ce n'est pas une innovation de la politique suisse. Le «Rapport Bergier» nous enseigne que déjà dans les années 30, puis pendant et après la guerre, le Conseil fédéral a introduit l'interdiction pour les réfugiés d'exercer une activité lucrative pour «les inciter à aller s'établir à l'étranger pour y reconstruire leur avenir». En pratique, depuis quinze ans, les autorités fédérales n'ont cessé de renforcer les restrictions au droit de travailler dans l'espoir de dissuader les requérants d'asile de s'adresser à notre pays. Cette mesure, qui coûte extrêmement cher en coûts d'assistance n'a cependant jamais eu d'effet mesurable.
2. L'interdiction de travailler et les restrictions qui lui sont liées empêchent les requérants d'asile et les personnes admises provisoirement d'accéder à une autonomie financière. C'est là un non sens tant du point de vue de la politique sociale que de la politique budgétaire.
- L'interdiction de travailler contraint les personnes relevant du droit d'asile à dépendre totalement de l'assistance et leur fait perdre leurs capacités



SOLEURE

## Un magot de 12 Mo

**D**ouze millions économisés en moins de trois ans sur l'argent reçu de Berne pour l'assistance des demandeurs d'asile: c'est l'exploit réalisé par le canton de Soleure sur le dos des requérants qui auraient dû bénéficier de cet argent. Par une décision du Conseil d'Etat soleurois prise l'été dernier et révélée dans la presse allemande au début de cette année, une moitié de cet argent a été affecté rétroactivement à la couverture de frais indirects, l'autre moitié étant gardée en réserve pour d'éventuels découverts qui résulteraient de la récente baisse des forfaits fédéraux. Une pratique qui n'est pas une exception, et qui avait déjà été signalée dans le passé dans le canton de Saint-Gall et dans certaines communes bernoises et zurichoises.

d'initiative et leur sens de responsabilités;

- Le travail au noir est encouragé, ce qui entraîne un dumping salarial préoccupant, dans des secteurs économiques comme l'hôtellerie, la restauration, l'agriculture, le bâtiment, le nettoyage, qui recourent couramment à la main d'œuvre clandestine;
- L'oisiveté forcée augmente les risques de délinquance et de troubles psychosomatiques, ce qui entraîne une augmentation des coûts en matière de répression et de sécurité sociale;
- Les dépenses du domaine de l'asile sont dues en très grande partie par la nécessité de donner de quoi vivre aux requérants privés de travail;
- L'autonomie personnelle liée à la possibilité de travailler, offre la possibilité de rester actif et de développer ses ressources personnelles, ce qui favorise aussi les projets de retour.

3. On mentionne parfois les programmes d'occupation comme une solution à ces problèmes, mais ceux-ci n'offrent qu'un nombre limité de places et il est problématique de les lier à une interdiction de travailler. Les requérants ainsi "occupés" ne reçoivent qu'un peu d'argent de poche supplémentaire pour leur prestation, et ils restent dépendants de l'aide sociale. Ce n'est qu'en accédant au marché du travail qu'ils peuvent devenir autonomes sur le plan économique et échapper à une assistance infantilisante.

Photocopiez cette pétition et faites-la circuler le plus possible d'ici au 19 juin !

**I**nterrogé par un parlementaire sur le bilan de l'application des mesures de contraintes introduites cinq ans plus tôt, le Conseil fédéral répond tout de go, le 16 février, qu'il «*ne dispose pas des informations requises*». De nombreux cantons ne tiennent aucunes statistiques et les comparaisons seraient de toute façon aléatoires. Le dernier bilan remonté à 1997, et seuls six cantons s'y déclaraient satis-

### MESURES DE CONTRAINTE

**Bof !**

faits. Bref, ces mesures purement répressives n'ont rien résolu. On sait par contre quel profit politique l'UDC a su tirer de l'amalgame entre requérants et délinquants qui a conduit à l'adoption de mesures de détention généralisées. De toute évidence, il faut s'attendre au même résultat avec les camps d'internement prônés par le Conseil des Etats.

### DEMANDE D'ASILE À L'AMBASSADE

**Danger !**

**O**n sait qu'il est très difficile d'obtenir un visa en s'annonçant comme demandeur d'asile dans une ambassade. Mais même en l'obtenant, tout n'est pas résolu. Malgré ce «*sésame*», un ancien haut fonctionnaire de police égyptien a été empêché de s'envoler du Caire par les services de sécurité, signalait l'ATS en date du 16 février. Il a fallu de nombreuses interventions pour débloquer la situation, cet exemple montrant une fois de plus pourquoi beaucoup de réfugiés en sont réduits à voyager clandestinement.

Yeb

### CERA DE CHIASSO

**Réfugié = voleur**

**T**out réfugié est par principe un voleur, et si ce n'est pas le cas, à lui de le prouver. C'est la devise appliquée par le centre d'enregistrement de Chiasso (TI) aux requérants d'asile. En

effet, un avis bien visible indique qu'au retour d'une sortie, celui qui a des marchandises doit démontrer aux surveillants à l'aide du récépissé de caisse, qu'il les a bien payées. Sinon la marchandise est confisquée. Le fameux principe que toute personne est innocent jusqu'à preuve du contraire, devient: tout réfugié est coupable jusqu'à ce qu'il prouve qu'il est innocent. Si c'est le mode de raisonnement et l'état d'esprit qui règne au sein de l'administration censée accueillir les personnes en quête de protection, il ne faut pas s'étonner que dans l'opinion publique on retrouve l'équation: requérant = délinquant !

## NOUVELLE ORGANISATION

### Solidarité sans frontières

Cette fois c'est fait, le Mouvement pour une Suisse ouverte démocratique et solidaire (MODS) et la Coordination Asile Suisse (CAS) se sont réunis en une seule organisation fédérée avec l'ambition de fédérer l'ensemble des groupes et des réseaux militants du domaine de l'asile et de l'immigration [les oeuvres d'entraide reconnues par les autorités étant elles-mêmes regroupées au sein de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)]. La nouvelle organisation a pris le nom de Solidarité sans frontières. Le MODS et la CAS, qui étaient nés à la fin des années quatre-vingt, avaient inten-

sifié leur collaboration ces dernières années, et notamment autour de la campagne contre la révision du droit d'asile. Les lecteurs de Vivre Ensemble qui veulent en savoir plus peuvent demander à recevoir la plate-forme et les statuts de Solidarité sans frontières (Neuengasse 8 - 3011 Berne).

Yeb

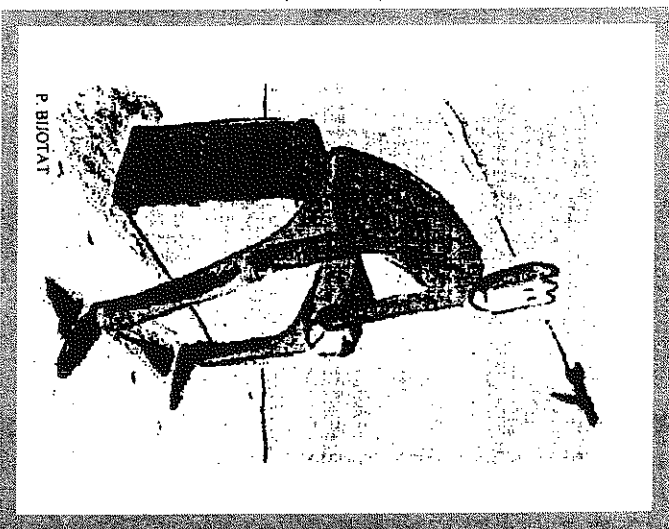
## PROCÉDURE À L'AÉROPORT:

### Contrôles resserrés

En 1998, 1'593 demandes d'asile ont été enregistrées dans les aéroports. En 1999, leur nombre est tombé à 880, à peine plus de la moitié. Comment cela peut-il s'expliquer ? La réponse se trouve dans le dernier rapport d'activité du Réseau Elisa, qui assure, à Genève, une permanence destinée aux réfugiés qui s'annoncent à Coirtrin, rapport que nous citons ci-dessous (réd.).

Il apparaît très clairement que des mesures ont été prises pour empêcher les requérants d'arriver en Suisse par avion ou de déposer une demande d'asile, à commencer par l'obligation de visa qui a été étendue au cours de l'année aux ressortissants des pays d'Amérique latine. La crise au Kosovo a été exemplaire à ce propos. Tout a été fait pour empêcher l'arrivée par les aéroports suisses. D'abord très certainement par un contrôle strict des documents avant l'embarquement [ou lors des escales en transit].

Enfin, à Zurich, des contrôles étaient effectués par la police avant le débarquement (contrôles de passerelle) permettant de refouler immédiatement les



P. BIOTTAI

personnes pour divers motifs (absence de documents ou moyens estimés insuffisants pour le séjour en Suisse, etc.). Dans la pratique, la seule possibilité de venir en Suisse a donc été de passer la frontière clandestinement en recourant au service de passeurs.

Dans le courant de l'été, nous avons eu la confirmation que ces contrôles à la passerelle étaient aussi effectués à Genève, [comme le montre] l'histoire de ces quatre femmes syriennes dont deux ont dû pratiquement tenter de se suicider pour arriver à faire comprendre qu'elles demandaient l'asile.

Cette pratique semble se généraliser dans tous les aéroports européens et nord-américains, [avec le risque que les réfu-

giés] ne trouvent plus aucun Etat prêt à les accepter et finissent par se retrouver entre les mains de la police du pays persécuteur.

Michel Olet - Extrait du rapport d'activité 1999 du Réseau Elisa

## GENÈVE

### Troc'Agora

L'Aumônerie oecuménique auprès des requérants d'asile (Agora) lance une nouvelle activité: un Troc. Un projet qui s'inscrit dans les réflexions de l'Agora autour du caractère pernicieux du don sans contrepartie possible et du piège de l'assistanat. Le troc comme moyen de faire éclater le cercle vicieux de l'inactivité dans lequel se retrouvent tant de requérants, interdits de travail la première année. Le troc comme moyen de rencontre et de partage entre différentes cultures. Alors si vous avez des «services» à troquer, où que vous désirez apprendre la cuisine africaine, appelez l'Agora, tél. 022/807'27'30.

If

## FRANCE

### Les «pépites» de l'Ofpra

Dans un récent rapport, le directeur de l'Office français des réfugiés (Ofpra), décrivait ainsi son travail: «Métier difficile, qui demande rigueur et motivation, et qui

*s'apparente à celui de l'orpailleur, dans le flux que charrie la rivière, cherche inlassablement les pépites d'or de la Convention de Genève, les réfugiés politiques»* (citation tirée de «Plen Droit», n° 44, déc. 99). Comme le soulignent nos amis du GIST (Groupe d'information de soutien des immigrés): les pépites étant une proportion infime du flux que charrie la rivière, comment dire plus élégamment que la quasi totalité des demandeurs d'asile ne doit être considérée que comme boue et cailloux ?

## DROIT D'ASILE EN EUROPE

### Pays tancés

Le 26 janvier dernier, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a demandé aux Etats européens de s'abstenir de politiques ou pratiques qui menacent le droit d'asile. Elle a rappelé que le

droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile pour fuir la persécution est consacré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, et a recommandé que ce droit soit incorporé également dans la Convention européenne des droits de l'homme.

Afin de remplir leurs obligations, les Etats devraient reconnaître systématiquement dans leurs procédures de détermination du statut de réfu-

gié: - que la persécution peut être le fait non seulement des autorités du pays d'origine du demandeur d'asile, mais aussi d'entités sans lien avec l'Etat et sur lesquelles il n'exerce aucun contrôle; - que la guerre et la violence peuvent être utilisées comme instruments de persécution, en vue d'opprimer ou d'éliminer des groupes précis en raison de leur appartenance ethnique ou d'autres caractéristiques; - que les demandeurs d'asile ne devraient pas être tenus de démontrer qu'ils ont épuisé toutes les possibilités de trouver un lieu sûr dans leur propre pays («l'option de la fuite intérieure») avant de demander la protection internationale; - le droit des femmes en quête d'asile de déposer une demande indépendamment de leur conjoint ou compagnon, eu égard à leurs besoins et motivations spécifiques. Des recommandations dont le gouvernement suisse ferait bien de s'inspirer.

**Extrait du communiqué de presse du Conseil de l'Europe, 26 janvier 2000**

### Appel aux volontaires

Vous trouverez encadré au milieu de ce numéro, une pétition lancée par le MOUS et la Coordination Asile Suisse, demandant au Conseil fédéral de ne pas prolonger l'interdiction de travail à l'encontre des requérants d'asile, au-delà du 31 août 2000. Les manifestations du samedi, jour de la fête du travail, sont des plus propices à une récolte de signatures. Alors n'hésitez pas à commander des exemplaires supplémentaires de la pétition pour cette occasion. A Genève, la Coordination genevoise pour la défense du droit d'asile recherche des personnes disposées à faire signer la pétition ce jour-là. Pour vous annoncer, appelez le 022/807 07 26.

COMMISSION DE RECOURS

## Srebrenica c'est fini

C'est par un communiqué de presse diffusé par la radio le 2 mars dernier, que j'ai tout d'abord pris connaissance de cette «décision de principe» de la Commission suisse de recours en matière d'asile (CRA). Difficile à croire, mais lorsque je l'ai eue sous mes yeux, je ne pouvais plus le nier: «*les requérants d'asile bosniaques qui n'ont quitté leur pays qu'après l'Accord de Dayton (finir, décembre 1995) n'étaient, au moment de leur départ, plus soumis à une persécution. Par conséquent, ils ne peuvent pas se voir accorder l'asile en Suisse, en dépit des traumatismes subis durant la guerre civile.*»

Ah! Mais quels beaux principes défendent nos chers juges de la CRA! Car j'ai pris la peine d'examiner la décision à laquelle fait référence le communiqué de presse. Passons sur les multiples développements juridiques, qui ne sont en définitive pas très importants. Le message essentiel réside en ceci: une femme musulmane bosniaque, qui a dû fuir son village une première fois pour trouver un refuge à Srebrenica, qui vit en direct la chute de cette ville en juillet 1995 et subit des préjudices sérieux, voire atroces (je cite), et qui trouve un second refuge à Zvornice, qui est encore en 2000 profondément traumatisée par ce qu'elle a vécu, ne peut pas être reconnue comme réfugiée. Pourquoi? On l'a déjà dit plus haut: parce qu'elle n'est pas partie assez vite de Bosnie.

### Changement de pratique

Je m'étonne d'autant plus que la CRA s'était plutôt distinguée au cours des

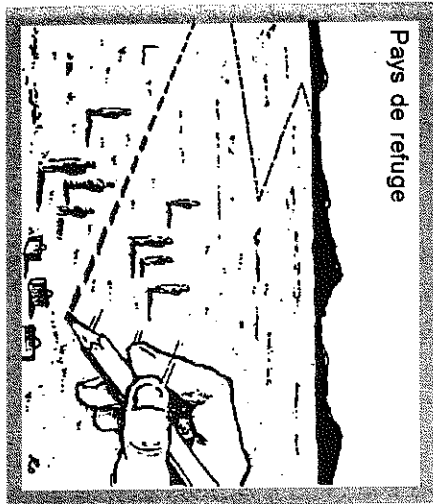
dernières années en prenant des décisions favorables aux réfugiés de Bosnie-Herzégovine. Ainsi, elle avait reconnu que les personnes ayant vécu la chute de Srebrenica devaient être considérées globalement comme des réfugiés, au vu des atrocités commises par les forces paramilitaires serbes. Cette précédente «décision de principe», publiée en 1997, avait donné du courage aux défenseurs du droit d'asile. Ces derniers pensaient qu'il y avait encore un peu de place chez nous, au moins pour les victimes de sérieux traumatismes.

### Départ trop «tardif»

Dans le cas de notre dame, on admet qu'elle a connu l'horreur. Mais voilà qu'on lui reproche d'être restée quelques mois pour s'occuper de sa fille sur le point d'accoucher et de son beau-fils handicapé. Peu importe qu'elle ait vécu dans des conditions d'une extrême précarité, sans soutien médical. Elle n'est partie qu'au printemps 1996, elle n'était donc pas en danger au moment de son départ. Et ça, ça ne pardonne pas.

### Une limitation attendue

Bien sûr, nous nous attendions à ce qu'une limite temporelle soit posée pour les réfugiés de Srebrenica. Mais fixer cette limite à fin 1995 apparaîtrait très brutal. La CRA dit elle-même que la Bosnie a été marquée durant l'année 1996 par l'incertitude, que ce n'est guère qu'à la fin de celle-ci que tout risque de guerre



Pays de refuge

civile a disparu. Sans oublier les conditions de vie épouvantables, qui ne pouvaient garantir aucune sécurité sur le plan de la survie quotidienne.

### Est-elle une «fausse réfugiée» ?

Il y a là une formidable contradiction entre l'ampleur des préjudices subis par cette femme, victime directe des atrocités de l'épuration ethnique, et la rigueur des critères définis par la CRA. Comment peut-on sérieusement exiger d'une personne aussi touchée dans sa chair et son psychisme qu'elle prenne la décision de partir aussi vite que possible, alors que cela implique la capacité d'agir rationnellement et d'organiser un voyage éprouvant ? On finit donc par dire à une femme, éminemment traumatisée, qu'elle n'est pas une réfugiée. Qu'est-elle alors ? Une «fausse réfugiée» ? Celle pour qui ont été prévues toutes les dernières restrictions de la loi sur l'asile ? A-t-elle abusé en venant demander notre protection ? Que valent les plus beaux raisonnements juridiques, lorsqu'ils re-

viennent à dire à des personnes profondément meurtries dans leur chair et dans leur âme qu'elles ne sont même pas reconnues comme réfugiées ?

### Partition ethnique entérinée

Le fait que la CRA ait rendu une «décision de principe» signifie qu'elle s'applique à tous les Bosniaques musulmans se trouvant dans une situation identique. Là aussi, j'ai un malaise: ce sont des milliers de gens à qui l'on dit de garder pour eux leurs traumatismes et les persécutations qu'ils ont subies, et que l'on invite à rentrer dans un pays qui n'est plus le leur. Les juges considèrent en effet que ces Bosniaques ne peuvent pas retourner dans leur village d'origine, mais qu'ils doivent aller dans la partie de la Bosnie où leur «ethnie» est majoritaire. La CRA leur dénie la qualité de réfugié et entérine la partition ethnique du pays.

### Un goût amer

Les trente-quatre pages qui forment cette «décision de principe» laissent un goût amer. Mais qu'est-ce qui a guidé nos juges ? Serait-ce la même obsession que nos autorités fédérales de limiter le nombre de réfugiés, mais avec un habillage plus juridique ? Devrions-nous craindre que les juges se mettent systématiquement à chercher toutes sortes de motifs pour éviter que leur jurisprudence n'offre une meilleure protection à un nombre significatif de réfugiés ? Cette dernière «décision de principe» m'inquiète. Je crains qu'il ne soit d'ores et déjà plus facile à un riche d'entrer au paradis qu'à un réfugié de trouver asile en Suisse.

Christophe Tafelmaier

RETOUR DES RÉFUGIÉS EN BOSNIE

## Un avenir bien sombre

Quatre ans après la signature de l'Accord de Dayton, deux ans après le renvoi par la Suisse des réfugiés bosniaques, nombreux sont les rapatriés qui vivent toujours dans des conditions extrêmement difficiles. Le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) a conduit une enquête<sup>(1)</sup> auprès des personnes renvoyées par divers pays (principalement par l'Allemagne, mais aussi par la Suisse) dans la province de Tuzla en Bosnie-Herzégovine. Enquête basée sur 226 interviews effectuées en février et septembre 1999, principalement auprès de familles bosniaques et de Roms originaires de Republika Srpska. Des personnes qui n'ont pas pu retourner dans leur région d'origine. Au moment où la Suisse se dit prête à expulser des milliers de réfugiés kosovars, il nous a paru intéressant de publier un résumé des résultats de cette enquête parue en janvier dernier.

**E**n ce qui concerne les maisons d'origine des personnes interrogées, 95% des déplacés ont déclaré que leur propriété était vide et inhabitable, ou occupée par quelqu'un d'autre. Un tiers des personnes qui n'ont pu rentrer dans leur région d'origine louaient un logement. Un quart d'entre elles avaient l'accord du propriétaire ou un droit d'occuper le lieu. 9% n'avaient aucune permission pour occuper leur logement actuel, et étaient probablement des occupants illégaux. Seul 10% des rapatriés ont été en mesure de construire ou acheter une nouvelle maison.

### Infrastructures défaillantes

Concernant l'accès aux services publics, un quart des personnes interrogées ont

déclaré avoir des problèmes avec l'accès à l'électricité, au téléphone et/ou à l'eau. Une minorité a même dû payer les factures impayées laissées par les anciens occupants. Par ailleurs, des personnes ont indiqué qu'elles n'avaient pas les moyens de se connecter à ces services publics de base, et se débrouillaient autrement.

### Absence d'emploi

En ce qui concerne un des points essentiels de la réinstallation, à savoir le travail, seules 3% des personnes interrogées et 10% de leurs épouses avaient un emploi au moment de l'enquête. Une seule femme sur les 53 familles roms interviewées avait un emploi. Et si plus de la moitié des personnes pensaient que cela résulterait d'une absence de place de travail disponible, 13% d'entre elles pensaient quand même que cela était le fait d'une discrimination. Obtenir un emploi ou/et un revenu, ressortait comme la préoccupation principale des rapatriés.

### Scolarisation non reconnue

Pour les étudiants en général, le principal problème était le harcèlement par les enseignants et les autres étudiants, le manque de reconnaissance des certificats scolaires obtenus à l'étranger et les problèmes de langue. Alors que tous les enfants non roms étaient scolarisés, seulement 9% des enfants roms l'étaient, la plupart des familles citant des difficultés financières les empêchant de mettre leurs enfants à l'école.

Accès aux soins limités

Plus de la moitié des interviewés ont indiqué avoir une assurance maladie. Pourtant, de nombreuses personnes qui pensaient en avoir une, ont déclaré avoir dû payer la totalité des soins reçus. Six personnes non assurées, majoritairement des Roms, ont dit avoir été renvoyées de l'hôpital où elles s'étaient présentées pour une urgence, dont un homme dont la mère est morte peu après qu'on lui ait refusé un traitement.

Impression d'avoir été oubliés

Bien que des montants importants aient été investis par la communauté internationale pour la reconstruction de la Bosnie, de nombreuses personnes interrogées n'ont pas eu le sentiment d'avoir bénéficié de cette aide, et ils attendent toujours l'assistance à la reconstruction et à l'emploi promise par le pays qui les a renvoyés. Les Roms, qui étaient déjà un groupe marginalisé avant le conflit, subissent, en plus des problèmes rencontrés par tous les rapatriés,

des discriminations dues à leur appartenance.

Un avenir incertain

Cette étude met particulièrement en évidence les difficultés rencontrées par les réfugiés renvoyés hors de leur région d'origine, pour lesquels s'ajoutent, en plus du manque d'emplois, de logements et d'infrastructures, des problèmes de réinsertion dus à l'absence de réseau familial et social sur place. Pour beaucoup, la situation semble bien

sombre et pleine d'incertitudes. Les personnes interrogées ont répété à plusieurs reprises qu'elles n'avaient aucun espoir dans l'avenir en Bosnie, ni pour elles-mêmes, ni pour leurs enfants. Si quelques unes ont exprimé leur détermination à rester pour reconstruire leur vie, beaucoup d'entre elles ont indiqué que leur seul espoir était de quitter le pays.

Traduction I. Furrier

(1) «Refugees repatriating to Tuzla Canton - Bosnia and Herzegovina, Executive Summary», UNHCR, Sarajevo, January 2000

Chronique

SUISSE

1er février L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) demande à l'Office fédéral des réfugiés (ODR) de revoir sa politique à l'égard des requérants d'asile kurdes

et de leur accorder l'admission provisoire. En octobre 1999, l'ODR avait décidé que les requérants qui pouvaient trouver refuge dans le nord de l'Irak ne bénéficieraient plus de cette dernière.

2 février Jura, le gouvernement demande au Conseil fédéral une mesure exceptionnelle d'accueil pour 270 requérants d'asile kosovars, installés dans le canton depuis plus de 4 ans.

2 février 1'351 demandes d'asile ont été enregistrées en Suisse en janvier. Le

taux le plus bas depuis avril 1996.

3 février Al'instar de Berne, Lucerne, Valais et Fribourg, le canton de Genève est sélectionné par l'ODR, comme canton-pilote durant l'année 2000 pour expérimenter des «programmes d'occupation» pour les requérants d'asile.

7 février Comme les Etats, la commission ad hoc du National propose au plénum de renvoyer au Conseil fédéral le projet permettant aux caisses maladie d'exclure les requérants d'asile du calcul de la compensation des risques.

7 février Swissair refuse toujours de transporter des réfugiés déboutés s'opposant à leur expulsion. L'ODR doit affréter des vols spéciaux ou se tourner vers d'autres compagnies.

15 février La Commission fédérale pour la question des réfugiés (CFR) propose 11 mesures pour favoriser «l'acceptation» des décisions de retour par les réfugiés, dont notamment des procédures complètes en 6 mois, et des décisions de 1<sup>er</sup> instance prise dans les centres d'enregistrement (CERA).

16 février La Confédération modifie les modalités de calcul de la subven-

tion aux cantons pour l'encadrement des réfugiés. Les indemnités seront désormais calculées en fonction du nombre réel d'entrées de requérants durant 12 mois.

17 février Genève, le Conseil d'Etat présente des excuses aux personnes déportées durant la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, pour cause d'excès de zèle de responsables genevois.

national, après examen, estime que les renvois de requérants d'asile ouest-africains déboutés vers la Côte d'Ivoire ne sont pas irréguliers. Le 19 février, la Suisse les avait provisoirement suspendus, suite aux révélations de «l'Hebdo». (cf. VE n° 76, p. 21)

29 février Berne, la conseillère fédérale R. Metzler et le ministre al-



24 février Berne, à l'appel du Collectif des Rwandais exilés en Suisse, une cinquantaine de personnes manifestent devant le Palais fédéral contre la décision de l'ODR du 7 février dernier, de renvoyer les requérants d'asile rwandais déboutés.

1er mars Le Conseil fédéral ouvre une procédure de régularisation pour les requérants d'asile entrés en Suisse avant le 31 décembre 1992, intitulée «Action humanitaire 2000». En contrepartie, il attend que les cantons met-

lent plus de zèle à exécuter les renvois des personnes ne pouvant bénéficier de ces mesures. (cf. p. 10, 11)

**1er mars** Genève, entrée en vigueur de la baisse de l'assistance financière pour les requérants d'asile, décidée par le Conseil d'Etat suite à la baisse des forfaits fédéraux. (cf. p. 4, 5, 6, 7)

ces derniers conclu avec les institutions chargées de l'accueil des requérants.

**7 mars** La Fédération suisse des associations tamoules remercie R. Metzler pour l'«*Action humanitaire 2000*».

**8 mars** Genève, l'Université populaire albanaise (UPA)

droit des requérants d'asile, ne soit pas reconduite. (cf. pétition encartée)

**8 mars** L'OSAR demande le libre accès au CERA, pour des conseillers juridiques.

**10 mars** Swissair reprend ses vols vers Belgrade. Ils avaient été interrompus en mars 99, peu avant les raids de l'OTAN contre la Yougoslavie.

**12 mars** Au cours d'une votation populaire, les habitants d'Emmen (LU) refusent la naturalisation à 19 étrangers, majoritairement des ex-Yugoslaves. Ils acceptent 4 familles italiennes.

**14 mars** Vaud, le Conseil d'Etat prolonge jusqu'à fin 2002 l'autorisation de séjours des ex-saisonniers d'ex-Yougoslavie, victimes de la politique des 3 cercles.

**14 mars** Carouge (GE), des commerçants déposent un recours contre la transformation d'une ancienne usine en centre d'hébergement pour requérants d'asile.

**4 mars** L'ODR renonce à renvoyer les réfugiés tziganes en Kosovo avant la fin du mois de mai. Quelque 600 Roms de la Kosovo ont déposé une demande d'asile en Suisse.

**15 mars** Genève, les œuvres d'entraide auditionnées sur le rapport pré-

sentant le projet de fusion de l'Agecas et de l'Hospice général (chargés respectivement du 1er et du 2ème accueil des requérants d'asile) critiquent vivement ce dernier.

**18 mars** Genève, bilan de l'expérience menée par des volontaires qui ont vécu une semaine avec l'assistance (15 frs. par jour) que reçoivent les requérants d'asile en 2ème accueil depuis le 1er mars: frugalité et privations.

**21 mars** Küssnacht (ZH), des inconnus lancent dans la nuit un cocktail Molotov à l'intérieur d'un centre d'hébergement pour requérants d'asile. Personne n'est blessé.

**22 mars** Le Conseil fédéral veut mener au plus vite et s'il le faut avec des renvois forcés, le rapatriement de quelque 30'000 réfugiés de guerre kosovars, qui ont jusqu'au 31 mai pour quitter la

Suisse. Pour sa part, le Haut commissaire aux réfugiés estime qu'il est «*prématuré*» d'envisager le retour des personnes déplacées au Kosovo.

**22 mars** Genève, après le Grand Conseil le 19 mars, le Municipal de la ville vote une motion d'opposition à la baisse des indemnités que touchent les requérants d'asile. (cf. p. 4, 5, 6, 7)

**27 mars** Genève, une pétition signée par 1'500 professionnels du social, de la santé et de l'enseignement, s'opposant à la baisse de l'assistance financière qui touche les requérants d'asile, est déposée auprès des autorités cantonales.

**23 décembre** Grèce, 3 jeunes enfants réfugiés kurdes d'Irak décèdent d'hypothermie après avoir,

avec leurs parents, traversé la zone frontalière à pied sous la pluie et la neige, et terminé le voyage dans un camion réfrigéré jusqu'à Athènes.

**27 décembre** Espagne, la police gardant la frontière séparant Ceuta du Maroc, repousse avec des balles de caoutchouc, de gaz lacrymogène et des canons à eau, quelque 200 personnes tentant d'entrer par la force dans l'enclave espagnole.

**30 janvier** Belgique, fin de l'opération de régularisation des sans-papiers. Quelque 40'000 personnes ont introduit une demande.

**8 février** Allemagne, la Fédération turque pour les droits de l'homme annonce qu'un requérant kurde débouté de la procédure d'asile et expulsé par l'Allemagne l'an passé, a été arrêté et torturé à plusieurs reprises après son retour, accusé de complicité avec le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

**10 février** Grande-Bretagne, à peine libérés, 60 des 165 passagers d'un Boeing afgnan pris en otage et déourné sur Londres, demandent l'asile politique.

**14 février** L'Union européenne lève pour 6 mois l'embargo aérien frappant la Serbie.

**1er mars** Selon des statistiques recueillies par le

**Jusqu'où iront-ils ?**

9 mars - Le groupe «financement de l'asile», dirigé par la conseillère d'Etat UDC R. Fahrner et le chef de l'ODR J.-D. Gerber présente le fruit de ses réflexions: interdiction de travail, restrictions dans les assurances sociales, hébergements collectifs et aide sociale minimum, pour les requérants qui ne présentent pas de papiers d'identité. Quand tous les moyens sont bons pour dissuader les requérants d'asile.

**2 mars** Selon l'ODR, jusqu'au 31 décembre 1999, 18'494 réfugié kosovars sont repartis dans le cadre du programme de retour volontaire. 551 réfugiés sont rentrés chez eux en janvier et février.

**2 mars** La Commission de recours en matière d'asile (GRA) diffuse un arrêté indiquant que les Bosniaques qui ont quitté leur pays après l'accord de Dayton ne peuvent en principe plus obtenir l'asile en Suisse. (cf. p. 19, 20)

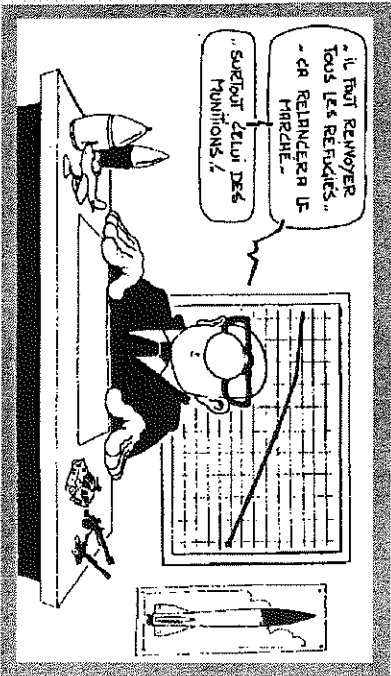
**3 mars** Genève, la caisse-maladie Concordia, estimant que les requérants d'asile lui coûtent trop cher, résilie son contrat de prise en charge de

appelle à la prudence et demande un échelonnement des départs des réfugiés kosovars pour ne pas créer une tension supplémentaire sur place. L'UPA demande la régularisation de tous les kosovars arrivés en Suisse avant 1995.

**8 mars** Par 24 voix contre 12, le Conseil des Etats accepte une initiative du canton d'Argovie, qui propose d'interner les requérants d'asile et les étrangers délinquants, récalcitrants ou clandestins.

**8 mars** Les mouvements de défense du droit d'asile lancent une pétition demandant que l'interdiction de travail d'une année décrétée à l'en-

**EUROPE**



**Haut commissariat aux réfugiés (HCR), 35% des demandes d'asile déposées en 1999 dans les pays européens (Italie non comprise), provenaient d'ex-yougoslaves (Kosovars).**

**22 mars** Berlin, signature d'un accord multilatéral autorisant le transit des ressortissants yougoslaves par la Suisse, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Allemagne, l'Italie, la Croatie, l'Autriche, la Slovaquie et la Hongrie. Les réfugiés kosovars pourront donc être renvoyés par voie terrestre et sans visa, dès le 22 avril.

**23 mars** Royaume-Uni, suite à une forte augmentation des demandes d'asile en 99, la presse populaire a initié une virulente campagne contre les requérants d'asile, particulièrement contre les réfugiés tziganes d'Europe de l'Est. Le ministre de l'Intérieur promet d'accélérer les renvois.

# MONDE

**5 février** Tchécquie, la chute de la capitale Grozny est suivie par de graves explosions contre des civils.

**9 février** Kosovo, à Urosevac (sud), plus de 20 000 Albanais manifestent contre les violences qui ont éclaté la semaine dernière à Mitrovica et qui ont fait 8 morts.

**14 février** République démocratique du Congo (RDC), province d'Ihuri (nord-est), des affrontements entre 2 ethnies, les Hemas et les Lendus, ont fait plus de 5 000 morts et des milliers de déplacés depuis juin dernier. A Bukavu, la 1<sup>re</sup> semaine de février des journées ville morte ont marqué l'hostilité des habitants à la présence des soldats rwançais.

**21 février** RDC, le président J.-D. Kabila décrète une amnistie générale en faveur des rebelles qui luttent contre le régime qu'il a instauré en mai 1997.

**21 février** Iran, les réformateurs remportent la majorité absolue au Parlement iranien à l'issue du 1<sup>er</sup> tour des élections législatives, après 8 ans de domination conservatrice.

**22 février** Le HCR et le gouvernement iranien se mettent d'accord sur le rapatriement de quelque 1,4 million d'Afghans qui se trouvent en Iran. Au Soudan, par ailleurs, le gouvernement a donné son accord au HCR pour le rapatriement de 150 000 réfugiés érythréens.

**Riambée de violence en Algérie**  
7 mars - Algérie, 14 islamistes armés sont tués ces 2 derniers jours par les forces de sécurité dans 2 opérations. L'une menée près de Meftih (600 km au sud d'Alger), l'autre en plein centre d'Oran (450 km à l'ouest d'Alger). Le 3 mars, 10 personnes ont été assassinées et 3 autres blessées près de Larbaa (30 km au sud-est d'Alger) par des islamistes armés. Le 27 février, 20 personnes ont été assassinées dans la nuit de dimanche à lundi à Brezina. Depuis la fin de l'application de la loi sur la cooptation civile (amnistie totale ou partielle des islamistes armés non coupables de crimes de sang et de viol), le 13 janvier dernier, près de 330 personnes ont été tuées.

**21 février** Congo-Brazzaville, selon l'ONU, quelque 400 000 déplacés sont rentrés depuis le cessez-le-feu conclu le 29 décembre dernier.

**21 février** Kosovo, près de 30 000 Albanais manifestent à Mitrovica contre la réunification ethnique de la ville.

**21 février** L'Éthiopie attaque l'Érythrée sur le front est de Burie. Elle met ainsi fin à une trêve de plus de 8 mois. Quelque 1 500 soldats seraient impliqués dans cet engagement.

**24 février** Le Conseil de sécurité de l'ONU approuve l'envoi de 5 337 cas-

ques bleus en RDC pour contribuer à l'application du cessez-le-feu du 7 juillet dernier, qui est menacé par la poursuite des combats.

**25 février** Le Comité international de la Croix-Rouge remet aux autorités de Belgique et de Pristina une liste de 2 987 personnes toujours portées disparues depuis le conflit en Kosovo.

**27 février** L'association Human Rights Watch dénonce les «*forçures, passages à tabac, viols*» de civils tchéchènes à l'intérieur des «*camps de filtration*» mis en place par les Russes en Tchécquie.

**29 février** Nigeria, 3 États du nord qui avaient adopté l'ya à une semaine la charia (loi islamique), vont revenir sur leur décision, dont l'annonce a été à l'origine d'affrontements interprofessionnels meurtriers ces derniers jours à Kaduna (nord), qui ont fait plus de 400 morts.

**29 février** Moscou annonce la prise de Chatoï, dernier bastion fortifié dans les montagnes du sud de la Tchécquie, alors que le 1<sup>er</sup> convoi humanitaire arrive à Grozny.

**1<sup>er</sup> mars** Afghanistan, la milice des talibans au pouvoir à Kaboul lance une offensive contre les forces de l'opposition algérienne du commandant A. S. Massoud.

**Tensions exacerbées en Kosovo**  
15 mars - Kosovo, des heurts éclatent à nouveau à Mitrovica. Les militaires de la KFOR font usage de grenades lacrymogènes pour disperser plusieurs centaines de Serbes. La ville a été ces dernières semaines le théâtre de violences ethniques qui ont fait une dizaine de morts. Selon le HCR, quelque 2 000 Albanais ont fui le nord de la ville, où ils ne seraient plus que 500. Le Conseil permanent de l'OTAN entérine l'envoi de 2 bataillons pour renforcer la KFOR, alors que les troupes américaines mènent des opérations contre des postes de commandement et des caches d'armes de militaires albanaises en Kosovo, afin de prévenir l'embryon de guérilla albanaise qui se développe dans le sud-est de la région.

**2 mars** Le HCR fait part de son inquiétude suite à l'accroissement des tensions croissantes entre Serbes et communauté albanaise minoritaire dans le sud de la Serbie.

**10 mars** Sri Lanka, à Colombo, 28 personnes sont tuées et des dizaines d'autres blessées, dans l'explosion de plusieurs bombes suivies de fûts nourris attribués aux séparatistes tamouls.

**13 mars** Iran, après un 1<sup>er</sup> attentat le 5 février dernier, plusieurs personnes sont blessées dans une attaque au mortier lancée au nord de Téhéran, et revendiquée par les Moudjahidin du peuple.

**15 mars** Yougoslavie, l'armée du président Milosevic renforce sa présence aux frontières du Monténégro, dont les habitants vivent à nouveau dans la crainte de l'éclatement

d'une guerre civile qui opposerait les partisans de l'indépendance à ceux du maintien dans la fédération.

**19 mars** Tchécquie, les rebelles tchéchènes défilent Moscou en regroupant leurs forces au sud-est de la province, à une semaine de la présidentielle russe. La veille, V. Poutine annonçait que la résistance des rebelles était brisée.

**20 mars** Chadsinghpour au Cachemire indien, 36 sikhs sont massacrés quelques heures avant une visite du président américain.

**25 mars** Irak, près de 200 000 personnes manifestent à Bagdad pour protester contre l'attaque au mortier qui a tué 4 personnes, et blessé 38 autres, le 21 mars dans un quartier abritant des réfugiés palestiniens. Les autorités mettent en cause l'Iran.

## Leyla

« Tu vois ces immeubles éventrés à Beyrouth,

Cela fait des années que je me sens comme ces bâtiments noirs et troués,  
qui tiennent debout malgré tous les coups.

Je suis pareille,  
mon intérieur est pareil,

et moi aussi je me bats pour rester debout.

Depuis que j'ai quitté mon village,

tous les lieux sont semblables à mes yeux.

Il n'y a plus d'odeur qui me rappelle mon enfance.

Je ne vibre plus aux chants des oiseaux, ni au parfum des genêts.

Je suis devenue comme une fleur fanée coupée de ses racines,

qui n'a plus besoin d'arrosage. »

« J'attends que mes plaies cicatrisent,

que le temps fasse son travail

et un jour je retournerai dans ma montagne libanaise pour toujours.

Je marcherai sur ma terre

parmi des gens qui ont les cheveux aussi noirs que les miens,

et une peau aussi brune que la mienne.

Je mangerai le taboulé préparé par les mains de ces femmes

qui sont restées là-bas pour que le Liban survive.

Je boirai l'arak arisé qui me rend ivre dès la première gorgée,

et puis je demanderai pardon à genoux à mon pays

de l'avoir abandonné. »